

Si Vertaizon m'était conté ...

ASEV-SIT

année 2000 N° 2



Que s'est-il passé depuis le bulletin numéro 1 ?

L'ASEV-SIT s'est investie dans beaucoup de domaines de recherche. Notamment dans les archives départementales afin de retrouver toutes les informations pouvant retracer la vie à Vertaizon.

De plus, quelques interviews "d'anciens" ont déjà été réalisées. Elles permettront pour certains de retrouver leurs racines. Enfin, le recueil de tous types d'informations (photos, documents...) est déjà bien avancé. Continuez à nous aider.

Merci

Extrait de la présentation du 25 mars 2000: la vie et les métiers à Vertaizon.

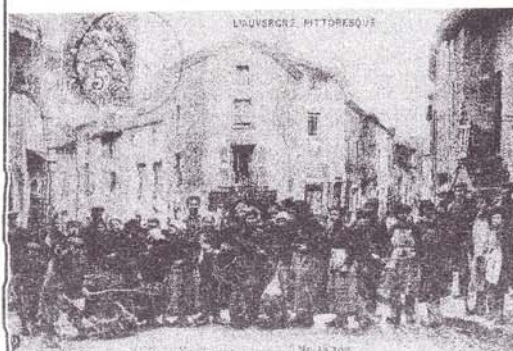
En 1836, Vertaizon comptait 2876 habitants, groupés principalement dans ce que nous appelons aujourd'hui le « vieux Vertaizon ». C'est la plus importante population connue à ce jour à Vertaizon, car le bourg s'est "vidé" jusqu'en 1936 pour atteindre seulement 1202 habitants. Est-ce la maladie de la vigne, ou bien les guerres (1870 et 1914), ou encore l'attrait de la ville proche où l'on trouvait du travail facilement?

Depuis cette date, par contre, la population s'est accrue, en dépassant les 2000 habitants en 1975, pour atteindre en 1999 2329, et plus en 2000.

2876 habitants en 1836, 1202 en 1936

Le nom de la plupart des quartiers existe toujours: "La croix de Laire" haute et basse, Heyrand, les Cours, les Vergers, le

Pertuis, le Puy Chalas, l'Horloge, les Rocs, le Marchadial, la Place ... et à



Petits métiers à Vertaizon: le marché aux pissenlits

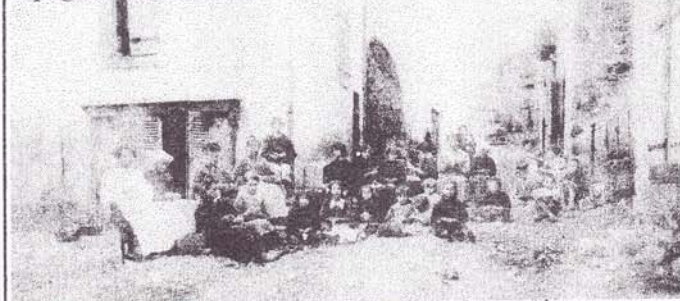
l'extérieur, Laire, la Roussille, la Gare, Chignat, Sainte Marcelle, Pileyre. D'autres par contre sont moins utilisés: La motte du château, le Portaloux, la Renette (Annette en 1866), le Volpailoux, Fossat (à Chignat) ou ont même disparu tels Charmagnat, Saint Esprit...

Les cultivateurs et les vignerons (350 familles en 1851) ainsi que leurs domestiques et journaliers formaient l'essentiel de la population. A cette même date, il existait aussi 35 professions artisanales soit 73 artisans et leurs aides. Certains métiers ont totalement disparu: tailleurs d'habits (9 en 1851), 4 maréchaux-ferrants, 6 charrons, 1 chaudronnier, 4

(Suite page 8)

Vertaizon - Porte de l'horloge, rue du "Puy Chaland", aout 1914

Femmes et enfants faisant de la charpie pour panser les plaies des blessés de guerre. (La charpie est obtenue par effilage ou râpage de la toile usée)



Sommaire

Extrait de la vie et les métiers à Vertaizon: présentation du 25 mars 2000

1-8

Délibération sur la démolition de la "tourre" de l'horloge

2

6 mai 1835: délibération sur la réparation de l'horloge

3

Epopée de l'ancienne église: lettre à Monsieur le préfet - Suite -

4-5

Les besoins de stations de lavage à chevaux en 1853

5-7

Le 27 floréal de l'an 12: Démolition de la "tourre" de l'horloge

Le Conseil annonce que le maire soit
autorisé à faire abatre
une tour qui menace ruine

Autorisons
la démolition
proposés
le 27 floréal an 12

Les traductions des lettres sont respectées dans leur orthographe

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de la mairie de Vertaizon chef lieu de Canton Préfecture
du Puy de Dôme

Aujourd'hui dix neuf Pluviose an douze de la république française, nous soussignés Joseph Dauret, antoine Delaire, Jacques Riberolle, Benoit et françois Geneix, Jean et antoine Tranchard, Jean raymond, Guillaume Mourinchas, Benoit Vigerat, Jean marie Escot, antoine Sucheyras, Philippe philibert Rudel, Jean Belime et George Joseph Vigerat Maire, tous membres formant Le Conseil Municipal de Vertaizon, réunis au lieu ordinaire des séances ; il a été observé que la tourre sur laquelle est porté l'horloge de la commune ainsi que la porte de ville y attenante menacent une Ruine prochaine qui peut être funeste à plus d'une famille vu qu'en été pour fuire Le soleil, la plupart des femmes ainsi que les enfants du Voisinage ont L'habitude de s'y Réunion ; qu'il serait apropos de Prevenir ces accidents en faisant démolir tant l'un que l'autre, vu qu'il n'est possible de les réparer, a moins de reconstruire le tout à neuf, ce qui serait un emploi de fonds déplacés ; vu que par les réparations qui vont se faire a la sale de la Justice de Paix, L'horloge peut être placée dessus à peu de frais, se trouvant meme plus a l'utilité publique.

Sur quoi Le Conseil délibérant et considerant Les puissants motifs établis, il a été unanimement arrêté que la tourre de l'horloge ainsi que la porte De Ville y attenante seraient démolies aux frais de la Commune, pour la pierre être réservée a la Ville Commune a moins que L'entrepreneur veuille se charger de la démolition pour moitié du moilon excepté la pierre de taille.

il a été aussi arrêté qu'aussiôt que les réparations de la sale de la Justice de Paix seraient finies, Le maire resterait chargé de faire élever et placer L'horloge sur L'angle le plus convenable du dit édifice et qu'il serait chargé de poursuivre l'homologation du dit arrêté.

Et attendu qu'il appartient a la Commune une grosse cloche nécessaire au Culte, mais qui ne peut être placée qu'en rétablissant la charpente du Clocher qui, jadis fut détruite il a été arrêté qu'attendu que la Commune s'est procurée par l'argent provenant de dons Volontaires tous les Mois nécessaire a la dite charpente que Le maire serait autorisé a employer ou remettre a la Marguillerie une somme de trois cent livres a prendre sur les ressources de la Commune et au fur et mesure de leur rentrée pour être employée a la dite charpente, tout les membres qui ont sus signers, signé les dits Jours et an

Pour copie conforme
Signature: Marry ?

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de Vertaizon
le 27 floréal an 12
Le Conseil Municipal de Vertaizon, chef lieu de Canton Préfecture du Puy de Dôme

Aujourd'hui dix neuf Pluviose an douze de la république française, nous soussignés Joseph Dauret, antoine Delaire, Jacques Riberolle, Benoit et françois Geneix, Jean et antoine Tranchard, Jean raymond, Guillaume Mourinchas, Benoit Vigerat, Jean marie Escot, antoine Sucheyras, Philippe philibert Rudel, Jean Belime et George Joseph Vigerat Maire, tous membres formant Le Conseil Municipal de Vertaizon, réunis au lieu ordinaire des séances ; il a été observé que la tourre sur laquelle est porté l'horloge de la commune ainsi que la porte de ville y attenante menacent une Ruine prochaine qui peut être funeste à plus d'une famille vu qu'en été pour fuire Le soleil, la plupart des femmes ainsi que les enfants du Voisinage ont L'habitude de s'y Réunion ; qu'il serait apropos de Prevenir ces accidents en faisant démolir tant l'un que l'autre, vu qu'il n'est possible de les réparer, a moins de reconstruire le tout à neuf, ce qui serait un emploi de fonds déplacés ; vu que par les réparations qui vont se faire a la sale de la Justice de Paix, L'horloge peut être placée dessus à peu de frais, se trouvant meme plus a l'utilité publique.

Sur quoi Le Conseil délibérant et considerant Les puissants motifs établis, il a été unanimement arrêté que la tourre de l'horloge ainsi que la porte De Ville y attenante seraient démolies aux frais de la Commune, pour la pierre être réservée a la Ville Commune a moins que L'entrepreneur veuille se charger de la démolition pour moitié du moilon excepté la pierre de taille.

il a été aussi arrêté qu'aussiôt que les réparations de la sale de la Justice de Paix seraient finies, Le maire resterait chargé de faire élever et placer L'horloge sur L'angle le plus convenable du dit édifice et qu'il serait chargé de poursuivre l'homologation du dit arrêté.

Et attendu qu'il appartient a la Commune une grosse cloche nécessaire au Culte, mais qui ne peut être placée qu'en rétablissant la charpente du Clocher qui, jadis fut détruite il a été arrêté qu'attendu que la Commune s'est procurée par l'argent provenant de dons Volontaires tous les Mois nécessaire a la dite charpente que Le maire serait autorisé a employer ou remettre a la Marguillerie une somme de trois cent livres a prendre sur les ressources de la Commune et au fur et mesure de leur rentrée pour être employée a la dite charpente, tout les membres qui ont sus signers, signé les dits Jours et an

Pour copie conforme
Signature: Marry ?

Extrait du registre des délibérations:
6 mai 1835: réparation de l'horloge de la commune

Extrait du Registre des Deliberations
Du conseil Municipal de la Ville de Fontenay
Chef lieu de l'arrondissement de Nogent sur Vesne

Aujourd'hui six mai mil huit cent trente cinq, le Conseil Municipal étant réuni pour la session de mai, M. le Maire a exposé que depuis plusieurs mois, l'horloge de la Communauté marchait plus, et qu'il y avait même eu un défaut, M. le Maire a bien vu des réparations importantes; que sur l'invitation qui lui en avait été faite à plusieurs reprises par le Conseil Municipal, il avait fait dresser un devis estimatif des réparations qui seraient suivies le détail qu'il a mis sous les yeux du Conseil à la somme de cinq cent cinquante francs.

M. le Baron d'Anville s'occupa qu'en l'année 1816, la cloche du V. horloge n'avait été
renouvelée par l'effet d'un vent impétueux; que depuis cette époque, cette cloche n'avait pas
été remplacée: mais que pour obtenir les heures, on avait simplement adapté le marceau
du V. horloge à la cloche qui sert à sonner l'office divin. D'où il résulte plusieurs inconvénients
d'abord, la vibration de la cloche lorsqu'on sonne l'office divin dérange l'écrou pour la sonnerie
du V. horloge, ainsi que cette cloche se croisant pendant l'office et d'une petite dimension rend
des sons très faibles.

Après l'apparition des insurrections, le conseil Municipal d'Alais certainement manifeste le désir de voir remplacer le Gendarme de l'ordoge le capitaine Trouvain avant l'été 1816, sans à prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter tout nouveau accident.

Enconséquente, et pour remplir les vues du conseil Municipal, M. le Maire
a dit qu'il avait fait dresser un devis estimatif de cette dépense, et l'en a remis le détail par
son vœu du conseil, d'où il résulte qu'elle s'élève à cinq cents francs.

Le Conseil Municipal après avoir examiné et discuté les deux estimations qui lui ont été soumises Par M. le Maire, a voté à l'unanimité une somme de mille cinquante francs pour faire exécuter les réparations qui y sont détaillées.

Et considérant que ces réparations ne pourraient être fournies d'une adjudication
attendu qu'elles ne doivent être confiées qu'à des personnes aux quelles on peut
accorder une confiance illimitée, invite M. le Maire à se pourvoir auprès de
Monsieur le Préfet pour se faire autoriser à traiter de quel que manière qu'il lui
paraîtra le mieux de les faire confier.

Ainsi délibéré les jour mes et au quel desus, Messrs. M. M. Jaugeot, —
 Serendel, Juchereau, Bellime Jean, Deliaud, Ramon, esot, Argellins, Mandouze, Chanchard,
 Delaroupille, Bibierolle, Lagueye, Mouprat, Bellime Antoine, et Antoine Deliaud, les quels
 ont signé la présente délibération et l'acceptation d'Antoine Bellime qui a déclaré ne le
 savoir faire, après lecture faite.

For Exp:ition

Le Maire

Signal



Épopée de l'ancienne église: suite Lettre à Monsieur le Préfet

Archive départementale: 20452-B3

Mobilier de l'ancienne église

Vertaizon le 20 février 1896

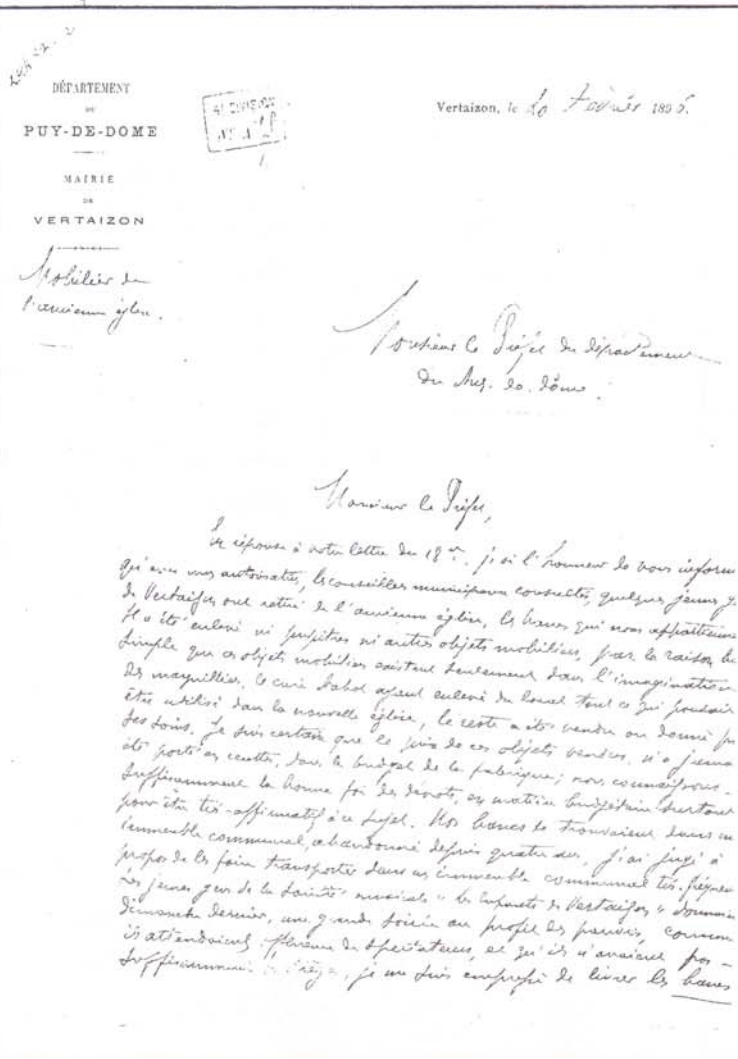
Monsieur le Préfet du
département du Puy de Dôme

Monsieur le Préfet,

En réponse à votre lettre du 18, j'ai l'honneur de vous informer qu'avec mon autorisation, les conseillers municipaux consultés, quelques jeunes gens de Vertaizon ont retiré de l'ancienne église, les bancs qui nous appartiennent. Il a été enlevé ni pupitres, ni autres objets mobiliers, pour la raison bien simple que ces objets mobiliers existent seulement dans l'imagination des Marguilliers⁽¹⁾, le curé Pabot ayant enlevé du local tout ce qui pouvait être utilisé dans la nouvelle église, le reste a été vendu ou donné par ses soins. Je suis certain que le prix de ces objets vendus, n'a jamais été porté en recettes, dans le budget de la fabrique⁽²⁾; nous connaissons suffisamment la bonne foi des dévots, en matière budgétaire surtout pour être très affirmatif à ce sujet. Nos bancs se trouvaient dans un immeuble communal, abandonné depuis quatre ans, j'ai jugé à propos de les faire transporter dans un immeuble communal très fréquenté. Les jeunes gens de la société musicale « Les Enfants de Vertaizon » donnaient dimanche dernier, une grande soirée au profit des pauvres, comme ils attendaient affluence de spectateurs et qu'ils n'avaient pas suffisamment de sièges, je me suis empressé de livrer les bancs de l'ancienne église. Le soir la salle était comble et le public a été très heureux de profiter de ses bancs. J'ai la ferme résolution de laisser dans la salle du marché couvert, ces quelques sièges car ils serviront à tous les contribuables sans exception, qui se rendront dans cette salle; tandis que dans l'ancienne église, froide et humide, le vent et la pluie y entrant comme chez eux, ce mobilier serait en peu de temps rongé par la moisissure et la vermine. M.M. les Marguilliers et le Curé sont très mécontents, non pas de ce que ce mobilier, qu'ils savent ne pas leur appartenir a été enlevé mais

bien de ce qu'il sera utilisé au profit de tous. Je ne leur demande pas pourquoi ils livrent leurs tapis, tentures, broderies aux quelques partisans de la fanfare de Mr de Croze « La Patriote » quand ils jouent la comédie chez un des leurs, de leur côté ils ne devraient pas chercher noise à la municipalité, sur une chose qui ne les regarde pas, et remplir le rôle de délateurs quand nous déplaçons d'un communal à un autre notre propriété ou celle de nos amis.

Je dois dire ici, que si la propriété des bancs nous est contestée elle ne peut l'être par les Marguilliers; en réalité les bancs appartiennent à quelques familles de Vertaizon, existantes ou disparues qui par quatre ou cinq membres, faisaient confectionner leur banc par leur menuisier, qu'ils payaient; pour ma part je revendique deux bancs, nos amis possèdent les autres et si le regretté abbé Pabot a laissé ces quelques restes du mobilier de l'ancienne



Épopée de l'ancienne église: suite ...

église, c'est qu'il a été empêché par nous, propriétaire de les enlever.

Ainsi que j'ai eu l'honneur, Monsieur le Préfet de vous l'exposer plus haut, M. Pabot a vendu ou donné tout ce qui appartenait de près ou de loin aux Marguilliers et aux leurs ; S'il le faut je prouverai que les religieuses de Vertaizon, possèdent quelques bancs dans ces conditions, certaines personnes de Vertaizon en ont reçu quelques autres et enfin, ils se trouvent même des objets mobiliers de l'ancienne église, dans l'église de Bouzel. Ils ont disposé à leur gré, de leur mobilier, il nous est bien permis de disposer du notre au profit du public.

Je ne comprends pas que les Marguilliers n'osant attaquer directement le maire prennent partie dans cette affaire un fonctionnaire, notre instituteur. Dans la matinée du dimanche les jeunes gens chargés de transporter les bancs de l'ancienne église au marché couvert ont reçu les invectives des gendarmes qui, obéissants aux ordres des Marguilliers et du curé, menaçaient simplement de verbaliser pour vol avec effraction ; pour mettre ces jeunes gens à l'abri, j'ai commandé au tambour de ville d'accompagner le groupe battant la caisse, prouvant ainsi aux gendarmes qu'ils n'avaient pas à faire à des voleurs mais à des employés de la municipalité. (J'ai agi de la sorte parce que les gendarmes continuaient leurs recherches malgré mes déclarations.)

A ce moment, l'instituteur, ignorant tous ces faits, se trouvait sur la place publique, s'apercevant qu'un certain nombre des enfants de l'école, attirés par le son du tambour, se joignaient au groupe, il s'est employé de les suivre afin de les surveiller et de les

empêcher au besoin à mal faire. Arrivé à l'ancienne église, l'instituteur voyant encore quelques uns de ses élèves pénétrer dans le local, a suivi et là il s'est trouvé en présence de l'abbé qui se promenait dans l'église. Les jeunes gens que j'avais désignés pour ce travail, n'ont rien à faire avec l'instituteur, le plus jeune étant âgé de 20 ans, ont pris le restant des bancs sans rien abîmer ou détériorer et après cela, le cantonnier de la commune, a prié les gens de sortir, a fermé les portes et m'a remis les clefs. Sachant que le curé a double clefs, de l'ancienne église, je les lui ai réclamés, il a refusé de les livrer, bien qu'il n'ait rien à faire dans notre immeuble ; pour éviter à l'avenir tout conflit, je vais donner l'ordre au serrurier de la commune, de changer les serrures. Il arrive fréquemment que les portes de ce local sont ouvertes et les jeunes gens qui accompagnent l'abbé dans ses promenades ne se gênent guère pour déposer des ordures dans l'immeuble communal qui n'a plus été souci pour eux, du jour où le mobilier qui leur appartenait a été retiré il y a quatre ans environ.

Tels sont les faits qui se sont produits dimanche dernier, et il n'y a que les marguilliers pour en faire une question d'état.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mes sentiments les plus respectueux et très dévoués.

Le Maire de Vertaizon
VERNY

(1) **Marguilliers**: Membres du conseil de fabrique d'une paroisse.

(2) **Fabrique**: Groupe de clercs ou de laïcs administrent les biens d'une paroisse. (la fabrique est aussi le bien, le revenu d'une église)

Les stations de lavage en 1853

Curieux projet: pourquoi n'a-t-il pas abouti ? Il nous montre déjà les problèmes de l'époque où il n'y avait pas de station de lavage.

(Archives départementales 2.O.452.96)

le 19 mars 1853

Rapport à l'appui du projet de construction de deux lavoirs l'un pour le linge, l'autre pour les chevaux au quartier Heyrand

La ville Vertaizon possède au quartier d'Heyrand un lavoir à linge, alimenté par le trop plein du bac d'une fontaine située à 12 mètres en amont. Elle désire établir un 2ème lavoir destiné aux chevaux qui sont très nombreux dans le pays; à raison de

la nature excessivement argileuse du sol de la commune, un lavoir uniquement affecté au maintien de la propreté de ces animaux sera très utile.

Les eaux de la fontaine sont suffisantes pour alimenter les 2 lavoirs, mais l'espace dans lequel la fontaine et ces 2 lavoirs doivent être établis étant très restreint, il n'y a pas possibilité de construire le lavoir aux chevaux, sans changer les dispositions du lavoir à linge, ou en d'autres termes, la question se trouve ramenée à construire dans l'emplacement dont peut disposer la commune, les 2 lavoirs dont il s'agit.

A cet effet et en raison de la forme de l'emplacement disponible, on propose d'établir le lavoir aux chevaux à la place du lavoir à linge et d'établir ce dernier entre la fontaine et le lavoir aux chevaux.

(Suite page 7)

Généalogie d'une famille de Vertaizon: CARMANTRAND de la ROUSSILLE

*Dictionnaire Généalogique des familles
d'Auvergne
du Comte Albert REMACLE*

CARMANTRAND de la ROUSSILLE

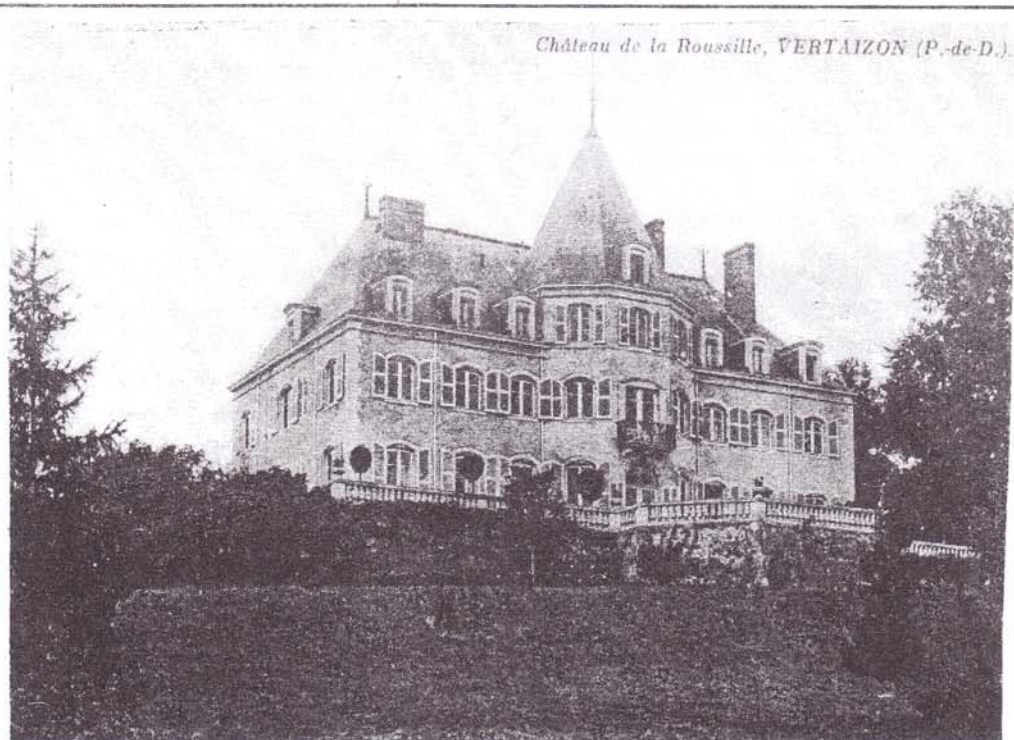
Famille venant du Cantal au 17^e siècle. Parti de l'artisanat, obtient une charge de secrétaire du Roi le 12 novembre 1642. Cela suffit pour l'anoblir et un jugement du 28 Juillet 1667 la maintient dans sa noblesse (artisan maréchal ferrant).

- Le 17 mars 1789, Bertrand François Joseph a comparu à l'assemblée de la noblesse tenue à Clermont. Il est le père de la Baronne de Croze née Carmantrand de la Roussille.

- Géraud CARMANTRAND (né vers 1637), auteur de la Branche des seigneurs de la Roussille; fils d'Etienne CARMANTRAND et de Jacqueline LABORIEUX qui eurent 13 enfants. Il fut écuyer, seigneur de la Roussille et mourut le 25 janvier 1692 à Clermont. Il avait épousé le 13 janvier 1652 Marguerite BOURLIN. François CARMANTRAND, écuyer, seigneur de la Roussille né le 14 décembre 1639. Il décède en 1691. Il fut marié à

Marie ROUX, bourgeoise de Billom. Ils eurent 6 enfants dont Gilbert de CARMANTRAND, né le 7 mars 1688. Lieutenant au régiment de Montboisier en 1708, marié à Suzanne Ruffellet, eurent un fils François Joseph, écuyer, seigneur de la Roussille, marié à Claude Ferrand de Pontlécié, eurent 10 enfants dont :

Bertrand François Joseph de CARMANTRAND de la ROUSSILLE, écuyer, seigneur, né le 16 juin 1747. Il a épousé à Vertaizon le 11 août 1771 Jeanne Elisabeth Vachier des Charmes. Ils eurent 3 enfants nés à Vertaizon dont :



Château de la Roussille, VERTAIZON (P.-de-D.)

Michel Joseph de CARMANTRAND de la ROUSSILLE, dit « le Cadet », né le 19 novembre 1785. Il épousa Madeleine Rollet des Marais, et eut 2 enfants dont : Jean Antoine Henri, né à Ennezat le 6 décembre 1831. Substitut du procureur général de la Cour d'appel de Riom, il

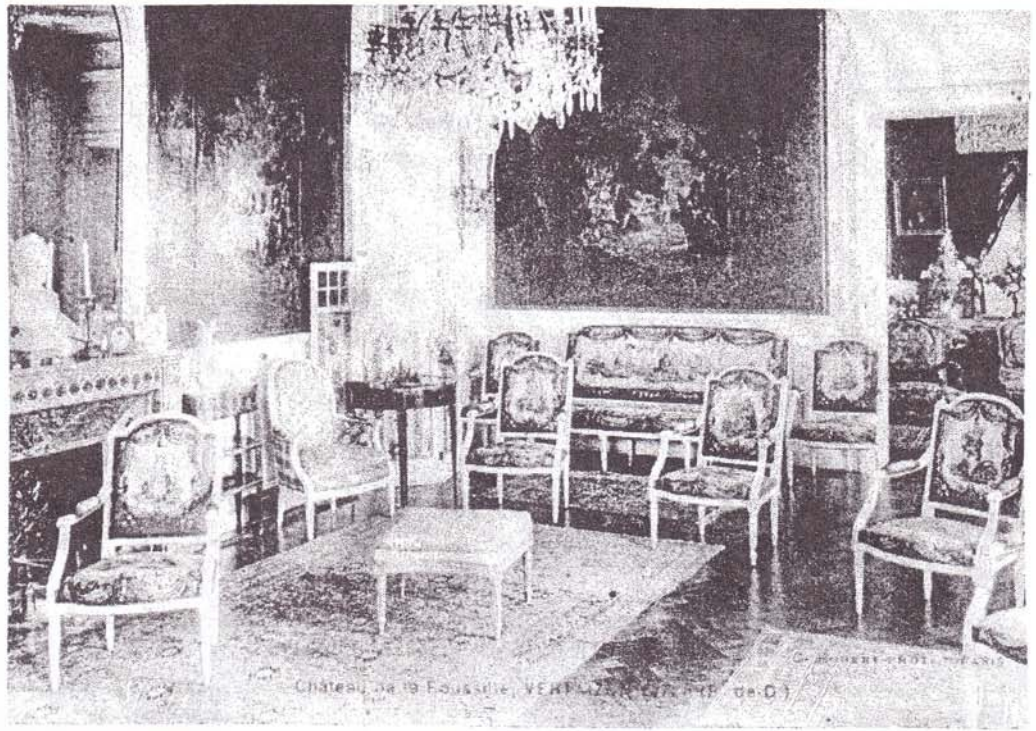
La Roussille

épousa Marie Antoinette Eliza Cellier le 19 Mars 1844. Ils eurent une fille née à Clermont le 3 Mai 1867, et mariée le 9 janvier 1889 avec Maurice Baron de CROZE, né le 17 Mai 1861, décédé en 1935.

Etienne, fils de François Joseph, né le 21 avril 1755 à Vertaizon, fut prêtre et

chanoine du Chapitre de Vertaizon jusqu'en 1791 environ. Son frère Jacques,

sous diacre, est né le 7 Octobre 1732. Il fut prêtre curé de Vertaizon.



Les stations de lavage en 1853: suite

(Suite de la page 5)

De cette manière, l'eau de la fontaine se rendra directement dans le lavoir à linge dont l'eau doit avoir plus de propreté et ce n'est qu'après avoir servi au lavage du linge qu'elle se rendra dans le lavoir aux chevaux où la propreté est moins indispensable.

Le lavoir à linge sera construit dans les mêmes dimensions que celui qui existe actuellement et qui est reconnu suffisant pour les besoins de la population: seulement sa profondeur sera réduite de 0,75 à 0,40 afin de faciliter la reprise des objets tombés au fond.

Le lavoir aux chevaux sera fourni par le lavoir à linge actuel auquel on ajoutera après avoir enlevé les parapets et les murs de tête, 2 bassins latéraux établis en plan incliné se raccordant avec le sol de la place de manière à faciliter aux animaux l'entrée et la sortie de l'eau. Le fond de ce lavoir contiendra 0,75 de hauteur d'eau. Cette profondeur a paru suffisante pour baigner entièrement les jambes et le dessous du ventre des chevaux. Le lavoir n'a pas d'autre destination attendu qu'on mène à l'allier les animaux qu'on veut faire baigner complètement.

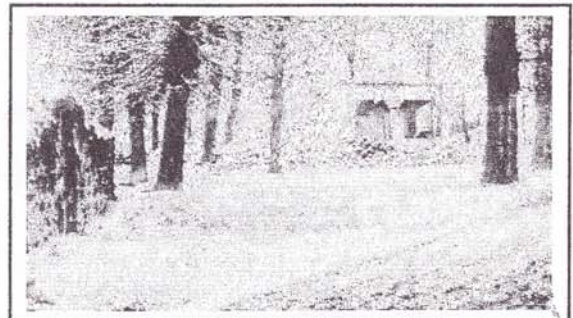
La largeur du bassin est plus que suffisante pour permettre à plusieurs chevaux à passer en même temps.

Un système de tuyaux disposé comme il est indiqué au plan maintiendra le bassin toujours plein d'eau et des aqueducs de fuite permettront de les nettoyer lorsqu'ils seront encombrés de vase.

On a conservé à la nouvelle construction les mêmes dimensions que celles qui existent actuellement puisque celles-ci n'ont subi jusqu'à présent aucune avarie, et paraissent satisfaire suffisamment aux besoins auxquels elles doivent satisfaire.

Clermont Fd le 19 mars 1850

Département du Puy de Dôme, conseil des bâtiments civils.



Le lavoir d'Heyrand, en hiver

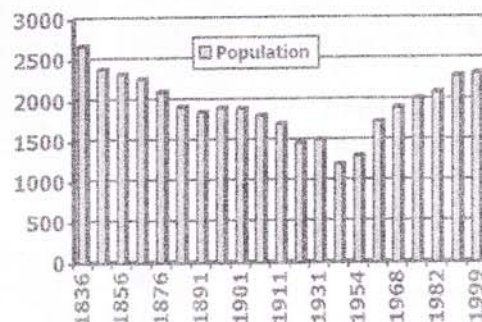
La vie et les métiers à Vertaizon: suite

(Suite de la page 1)

cordonniers, 2 sabotiers, 15 tisserands, 1 peigneur de chanvre, 1 perruquier, des meuniers, 2 bacholliers, 1 huilier, ...

La commune de Vertaizon était donc très vivante, l'agriculture et la vigne drainant tous ces métiers aujourd'hui disparus. D'autres industries sont aussi apparues au fil des ans: culture du lin et du chanvre, ainsi que des moulins, utilisant l'énergie des quelques ruisseaux des environs.

Nous retracerons ces événements au fur et à mesure des prochains bulletins.



Evolution de la population à Vertaizon

La vie quotidienne à Vertaizon ...

